

Ecarts à la norme dans le cadre sportif : l'âge n'explique pas tout

Williams Nuytens et Nicolas Penin

Université d'Artois

Laboratoire Sherpas

Résumé

Notre proposition de communication concerne les jeunes engagés dans la pratique sportive de compétition. Plus précisément, il s'agit de pratiquants amateurs, de sexe masculin, âgés de 14 à 35 ans. Des enquêtes financées par la direction départementale de la jeunesse et des sports du Pas-de-Calais (France) et réalisées entre 2005 et 2007, nous amènent à discuter la question du lien entre l'âge comme catégorie explicative et le respect des normes. Il apparaît que les cadres de la pratique sportive, et la variété des situations qu'ils contiennent, relativisent la primauté de l'âge comme variable discriminante pour le contrôle des comportements. Cet état de fait peut être illustré par les points suivants :

- dans une même catégorie d'âge on n'observe pas de rapport univoque aux normes et aux règles ;
- les agressions les plus dures s'observent davantage dans les rencontres de « seniors » (licenciés âgés de plus de 18 ans) que dans les catégories de « jeunes » ;
- l'écologie des matches (type de club, type d'arbitre, enjeux sportifs, temporalités...) façonne remarquablement le déroulement des rencontres.

En somme nous présentons une sociologie des ruptures de cadres sociaux qui ne nie pas l'influence de l'âge dans l'étiologie des violences sportives (agressions physiques), mais qui insiste sur le poids d'autres variables explicatives. L'ensemble faisant système, notre contribution vient renforcer l'hypothèse d'une matrice sociale complexe mêlant individuation, contraintes contextuelles et situationnelles. Négliger la pluralité des influences peut conduire à concentrer l'explication sur la catégorie de l'âge. En montrant qu'elle n'est qu'une variable parmi d'autres on peut empêcher les effets pervers de stigmatisation et rendre plus efficaces les protocoles d'intervention. C'est pourtant souvent le contraire qui s'opère sur le terrain : comment dans ces conditions la pratique sportive peut-elle apporter du capital d'autocontrôle chez les jeunes ? Peut-être faut-il y voir une raison susceptible de rendre compte d'écarts à la norme plus nombreux chez les seniors que chez les « jeunes ».

Introduction

Dans le sport de compétition, soit le contexte de la pratique fédérale, il arrive que certains sujets recourent à l'agression. Physique. Verbale. Bien qu'il ne soit pas explicitement question de cela ici, on peut inventorier quelques unes des raisons « classiques » qui l'expliquent sans s'attarder sur l'identité des contrevenants et des victimes. Pêle-mêle parlons de frustrations, de fatigues physique et mentale, d'injustice, de provocations et d'intimidations, d'enjeux sportifs, de vengeance, etc. On ne peut encore explicitement objectiver la rationalité des faits ; ils constituent un objet de recherches trop récent (contrairement à ce que l'on connaît des violences supporteristes). Qu'en sait-on au juste ? Que le football est la pratique la plus concernée (environ 8000 matchs avec « violences » par saison pour près d'un million de rencontres), et que les phénomènes d'agressions se distribuent de façon inégale entre les catégories de licenciés. Mais nous pourrions consacrer une communication entière au problème de la quantification. Elle dépend effectivement de la définition que l'on donne de la « violence », des sources mobilisées ou des *datas* produites. De ce point de vue, on dira que les 8000 rencontres représentent un seuil minimum comme il intègre par exemple, et en particulier, les faits pouvant être observés et attestés par l'arbitre des matchs. Par l'appareil de mesure des sanctions. Finissons ce rapide détail par deux caractéristiques qui intéressent ici. La première renvoie au type d'agression : dans environ 90% des cas il s'agit de violences verbales et de violences physiques (pour moitié chacune). La deuxième constitue l'énigme de notre communication : une écrasante majorité des faits enregistrés est commise par les adultes (licenciés qui dans presque tous les cas sont âgés d'au moins 18 ans). Pourquoi en est-il ainsi ? La question est donc de savoir, pour ce qui concerne les écarts à la norme dans le cadre des compétitions sportives, comment l'âge constitue une catégorie discriminante. Nous voulons dire par là explicative, ayant une part influente dans la relation causale et ce quel qu'en soit le sens. Bien entendu s'interroger de la sorte doit être justifié en discutant du cadre sportif comme d'une opportunité pour saisir autrement le problème des violences interpersonnelles. Voire d'un effet d'âge comme rempart aux pertes d'autocontrôle. Après avoir dressé un état des lieux de la relation nouant le sport, la violence et l'âge on abordera la question des significations de ce rapport. Quel qu'il soit. Car dans tous les cas notre analyse conduira à interroger un domaine de la vie sociale qui, selon la théorie du procès produite par Norbert Elias, participe singulièrement à la pacification des mœurs. Le sport serait un espace d'intériorisation des mécanismes d'autocontrôle. Progressivement. Au fil des expériences rencontrées par les sportifs. Les plus expérimentés, c'est-à-dire souvent les plus âgés, devraient ainsi être ceux qui, socialisés à « l'école de l'institution sportive », posent le moins de problèmes du point de vue du contrôle des comportements. Il n'en est rien. Au contraire. Est-ce que cela offre un démenti à la théorie du procès ?

Un effet d'âge ?

Les données mobilisées ici proviennent de l'Observatoire des comportements de la Fédération Française de Football¹ qui rend compte de l'objet au niveau national,

¹ On nous permettra d'en faire usage notamment parce que l'un des auteurs est expert de cet observatoire.

complétés par quelques enquêtes de terrain² et dont on trouvera une synthèse dans un article récent³. Pour la saison 2008-2009 (arrêtée au 25 janvier), la catégorie séniors concentre 70% des incidents enregistrés et répartis en quatre catégories (violences verbales et violences physiques qui correspondent à 9 incidents sur dix, incivilités, atteintes aux biens). Plus précisément, ce sont essentiellement les « propos injurieux » et les « coups » qui sont les plus fréquents (autour de 80%) sachant que les deux registres s'équilibrent. Globalement les faits enregistrés déclinent à mesure que l'on s'approche des plus jeunes licenciés. Il y a 4 fois plus de violences chez les séniors que dans la catégorie des « 16-18 ans », 9 fois plus que chez les « 14-15 ans », 30 fois plus que chez les « 12-13 ans » et presque 350 fois plus que chez les moins de 12 ans. Autrement dit les capacités d'autocontrôle diminueraient avec l'âge. Voilà un constat qu'une analyse au prorata du nombre de matchs joués vient sensiblement tempérer (car il y a beaucoup moins de matchs chez les « jeunes » que chez les séniors). Il n'en reste pas moins que lorsque sont additionnés tous les matchs de jeunes et tous les incidents qui y sont enregistrés, on obtient sensiblement le même nombre de rencontres que pour les séniors, mais on relève presque trois fois moins de faits. La présence du tiers arbitral est pourtant comparable dans tous les cas discutés ici. Tout comme les barèmes disciplinaires. Ainsi pensée, cette distribution se retrouve dans toutes les catégories hormis celle des « 16-18 ans ». Au prorata en effet, il y a autant de faits chez eux que chez les « séniors ». Mais ces interprétations statistiques n'ont pas grande valeur au regard des effets de réel. Si multiplier le nombre de matchs ne permet pas de multiplier le nombre d'incidents, il fait néanmoins de la catégorie des « 16-18 ans » celle qui s'approche le plus de celle des adultes : les plus âgés des plus jeunes ressemblent moins aux plus jeunes qu'aux plus âgés. Mais demeurer sur l'échelle d'observation de l'âge sans mobiliser d'autres variables conduit à installer l'influence de la catégorie. Qui pourrait à ce stade nier un effet d'âge ? Une observation plus fine des situations et la prise en compte d'autres variables fragilisent une relation qu'on voudrait établie.

Seulement un effet d'âge ?

Il faut attendre les travaux d'enquête pour mesurer les limites d'une échelle d'observations essentiellement « statistique » et globale. Certes la hauteur qu'elle induit apporte des suppléments de connaissances, une vue d'ensemble et dessine à grands traits les premières énigmes associées aux pertes de contrôle. Nous pourrions citer en effet d'autres caractéristiques saillantes (les passages à l'acte sont commis en grande majorité par des hommes, l'essentiel des phénomènes observés concerne le plus bas de la hiérarchie des compétitions soit le premier tiers des étages...). Chacune devrait d'ailleurs faire l'objet d'un traitement particulier, notamment parce qu'elle guide les enquêtes. Concourt à l'élaboration de la sensibilité. C'est bien par là que nous avons entamé nos enquêtes dans les clubs, conscients de la nécessité de se rendre « au plus près » des faits. Pour saisir l'influence des contextes associatifs, des enjeux sportifs sur les conduites des licenciés. Pour falsifier ce que les analyses quantitatives, préliminaires, fournissaient d'éléments de connaissances.

² NUYTENS Williams et PENIN Nicolas, *Des violences dans le sport des amateurs. Enquêtes dans les mondes du football, du basket-ball et du handball*, Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports du Pas-de-Calais, Arras, 2006, 131p.

³ NUYTENS Williams et PENIN Nicolas, « Les violences dans le football amateur : il y aura des prolongations », *Les Cahiers de la sécurité*, 7, 2009, 200-206.

Nous avons donc procédé à un traitement plus circonstancié des faits, en « choisissant » différents clubs. Pourquoi ? Parce que le dépouillement d'archives et de bases de données (footballistiques, de l'INSEE) faisait apparaître l'hétérogénéité des situations pour ce qui regarde les rapports à la norme sportive (des clubs sont plus « concernés » que d'autres...), la sociologie des licenciés (toutes les catégories d'âge représentées ici et pas là, un recrutement social homogène par le bas ici et moins ailleurs...). Nous avons donc enquêté dans une quinzaine de clubs : des passations indirectes de questionnaires ont permis de caractériser socialement les populations de licenciés et de cerner grossièrement leurs perceptions étiologiques des agressions, des entretiens semi-directifs ont permis d'approcher quelques figures de dirigeants pour mesurer le statut de la violence dans chaque cas vécu (dans le club, à l'extérieur, au cours des compétitions) ou connu (la violence des comportements donne lieu à de nombreuses connaissances indigènes qui proviennent d'évènements rapportés par un autrui allant du témoin à la victime en passant par le relais de faits non certifiés). Pour l'énoncer brièvement, l'étiologie des passages à l'acte contient plusieurs éléments. A la fois facteurs déterminant (plus ou moins), déclenchant (plus ou moins), aggravant (plus ou moins). La difficulté tient à l'impossibilité d'isoler tel ou facteur, à la nécessité de penser les faits en systématisant les vecteurs, à l'impossibilité d'énoncer un modèle explicatif⁴. Disons-le, les clubs rencontrant le plus de problèmes de gestion des conduites sont ceux qui cumulent les facteurs encore appelés handicaps si nous nous permettons d'être normatifs : instabilité de l'encadrement éducatif, abandon et reprise de la carrière de joueur, précarité des structures d'accueil, situation géographique associant les étiquetages de zones urbaines sensibles aux représentations des clubs et de leurs licenciés, mauvaises réputations plus ou moins fondées mais facilement exagérées, culture de l'opposition avec le tiers arbitral (lié à une faible présence de ce tiers au sein du club qui doit pourtant en « posséder » parmi ses licenciés, lié aussi à des lourds contentieux passés...).

En quoi cet état de fait relativise la corrélation qu'on voudrait installer entre l'âge et les passages à l'acte violent ? Tout d'abord on comprend clairement que l'âge, au même titre que toute autre « variable », ne pèse pas isolément. En réalité tout se passe comme si la fabrication d'incidents dépendait d'une accumulation de handicaps, et pas seulement dans le seul cadre du club : une association cumulant les difficultés peut fort bien ne jamais être sanctionnée et sanctionnable dès lors que la cadre construit autour du tiers arbitral n'est pas instable (arbitres expérimentés, habitués au club visité et à ses joueurs, ayant acquis des compétences bricolées en matière de gestion des comportements...). Ou bien encore dès que le cadre sportif ne produit pas d'instabilité (l'enjeu sportif est quasiment nul, la domination sportive est écrasante...). Nous sommes bien face à des logiques situationnelles qui rendent caduques toutes les tentatives de théorisation bâties sur une variable unique. Il n'empêche que ce détail n'épuise pas le constat formulé plus haut et développé ici : l'illustration du cumul des handicaps sous la forme de conduites violentes se repère surtout chez des licenciés plus âgés. Pourquoi en est-il donc ainsi ? Il faut poser cette question et, surtout, oser la soumettre aux dirigeants des instances footballistiques. Aux formateurs d'arbitres et d'éducateurs. Aux cadres des directions départementales et régionales du ministère de la santé, de la jeunesse et des sports. Car leurs actions façonnent une partie des cultures qui se développent lors des compétitions, de leurs préparations, de leurs issues.

⁴ NUYTENS Williams et PENIN Nicolas, « De violences dans la pratique sportive : l'improbable modèle explicatif », in Bernard Gaillard (dir.), *Les violences en milieu scolaire et éducatif*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. DidactEducation, 2005, 255-263.

Quelques interprétations

Deux interprétations méritent une attention particulière. Si l'une semble concerner le domaine des situations sportives proprement dites et l'autre le « reste de la vie », elles nous paraissent pouvoir être articulées pour penser l'énigme de l'effet d'âge constaté. Mais d'ailleurs il convient ici de spécifier en quoi elle est une énigme : elle l'est bien au regard de ce qu'induisent les propositions formulées dans le procès de civilisation d'Elias et, ce faisant, dans son extension que l'on trouve par exemple dans ses travaux sur le sport mais qui change alors de forme. En effet, de procès de civilisation nous passons à un processus de pacification des mœurs comme si l'application circonstanciée de la théorie lui donnait une forme plus concrète. Plus empirique. Plus tangible⁵.

Si on se réfère à un article important notamment parce qu'il discute de façon approfondi la thèse du procès de civilisation⁶, nous pourrions réduire les « handicaps » en nous concentrant sur ce qui semble être le plus discriminant : ceux qui concernent les contrevenants eux-mêmes. Leurs conditions de vie. Leurs fragilités. Mais en quoi une telle option permettrait de générer une explication recevable pour ce qui regarde l'influence de l'âge ? Elle le permettrait si chacun comprend que l'exercice de la compétition, en elle-même, représente une épreuve pour ceux qui y jouent un rôle (les joueurs, les arbitres...). Une épreuve que les fragilités situationnelles endurent. Redoublent. Mais pourquoi alors les plus âgés y seraient les plus sensibles ? Ils le seraient parce qu'ils ont affaire à d'autres épreuves, celles qui se jouent durement (éventuellement) dans les biographies de chacun (l'épreuve du travail, chômage, du couple, de la famille...). Cette manière de voir les événements n'aurait évidemment aucun sens si le sport constituait une véritable « poche sociale », une sorte de sanctuaire où toutes les difficultés existentielles s'annuleraient. L'instant du sport. Mais qui le sait ? Toutefois cette version contient une limite car, faut-il le rappeler, les temps de la jeunesse ne sont pas dénués d'épreuves non plus (identités clivées, tensions entre les groupes d'appartenance et de référence, curricula scolaires sinueux...). Certes le fait de ne pas être indépendant économiquement mais autonome facilite la gestion d'épreuves ; il y a peut-être de la préservation. Une telle situation aurait l'avantage de rendre plus « acceptable » l'épreuve sportive et, de fait, de rendre compte de facultés d'autocontrôle plus développées. Mais il y a plus. En effet si nous n'abordons pas l'échelle d'observations qui nous fait voyager dans le « reste de la vie », on peut voir différemment les socialisations qui se jouent à travers les épreuves sportives et leurs normativités portées par le tiers arbitral : en vieillissant on accumule de l'expérience certes, mais aussi des vécus mêlant tout ce qui peut éroder des dispositions à se contrôler (frustrations, injustices, provocations, intimidations, agressions...). Ces deux versions mériteraient d'être interrogées empiriquement.

Chacun comprend que la question n'est plus de s'interroger sur la variable de l'âge, mais plutôt sur celle de l'individualité qui s'exprime au cours de l'épreuve sportive. Nos travaux en cours consacrés au tiers arbitral et à l'examen approfondi des parcours de contrevenants donneront des éléments importants : pour discuter des interprétations

⁵ ELIAS Norbert, *La civilisation des mœurs*, Paris, Calmann-Lévy, 1973 (1939) et ELIAS Norbert, DUNNING Eric, *Sport et civilisation. La violence maîtrisée*, Paris, Fayard, 1984.

⁶ MUCCHIELLI Laurent, « Une société plus violente ? Une analyse socio-historique des violences interpersonnelles en France, des années 1970 à nos jours », *Déviance et Société*, 2008, 2, vol. 32, 115-147.

précédentes, pour affiner encore nos sensibilités. Et, du coup, les significations du rôle que l'institution sportive joue quand elle propose des socialisations fondées sur l'usage de la sanction. Est-ce efficace ? Ne sommes-nous pas les spectateurs, plus directs quand le domaine observé est celui du sport, d'un sacrifice dont seraient victimes les jeunes licenciés ? « Criminaliser » toujours plus les attitudes des jeunes licenciés ne conduit-il pas à faire de l'effet d'âge supposé un détonateur d'effets pervers provenant d'un simple effet de réel ?

Bibliographie

ELIAS Norbert, *La civilisation des mœurs*, Paris, Calmann-Lévy, 1973 (1939)

ELIAS Norbert, DUNNING Eric, *Sport et civilisation. La violence maîtrisée*, Paris, Fayard, 1984.

MUCCHIELLI Laurent, « Une société plus violente ? Une analyse socio-historique des violences interpersonnelles en France, des années 1970 à nos jours », *Déviance et Société*, 2008, 2, vol. 32, 115-147.

NUYTENS Williams et PENIN Nicolas, « De violences dans la pratique sportive : l'improbable modèle explicatif », in Bernard Gaillard (dir.), *Les violences en milieu scolaire et éducatif*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. DidactEducation, 2005, 255-263.

NUYTENS Williams et PENIN Nicolas, « Les violences dans le football amateur : il y aura des prolongations », *Les Cahiers de la sécurité*, 7, 2009, 200-206.